



Conservatoire de musique d'Evian

Classes de 6^e et 5^e – Collège des Rives du Léman

bénéficiant d'un aménagement horaire afin d'accompagner la pratique artistique des élèves.

Le Collège des Rives du Léman adapte le planning d'une classe de 6^e et 5^e afin de permettre aux élèves d'être libérés vers 14h30 le mardi, leur permettant de suivre une partie de leurs cours au Conservatoire.

Contenu pédagogique au Conservatoire :

Les élèves bénéficiant de cet aménagement d'horaire au collège auront accès le mardi à l'offre pédagogique suivante :

- Formation Musicale, selon le niveau de l'élève :
 - o Fin de 1^{er} Cycle de 15h45 à 17h
 - o Socle 2 de 14h45 à 15h45
- Groupe Projet Collège, le mardi de 17h à 17h30 – participation obligatoire
- Le cours d'instrument, en fonction de la présence du professeur et du nombre de places permises par le planning

Les élèves continuent de fréquenter l'orchestre de leur niveau :

- Orchestre à vents le jeudi de 18h15 à 19h30
- Orchestre à cordes le mardi de 18h30 à 20h
- Les élèves ne pratiquant pas un instrument de l'orchestre doivent participer obligatoirement à un ensemble ou un groupe.

Une double inscription :

Auprès du Conservatoire :

Les familles des élèves souhaitant s'inscrire ou se réinscrire dans le dispositif à Horaires Aménagés se signalent au secrétariat par courriel uniquement à conservatoire@ville-evian.fr avant le 24 mai. Cette inscription est soumise à l'avis du comité pédagogique de l'élève, au regard de sa motivation, de son comportement et de son autonomie. La réponse de l'acceptation de l'inscription par le Conservatoire sera communiquée début juin.

L'inscription dans ce dispositif n'est pas dérogoratoire aux règles de priorité d'inscription stipulées dans le règlement intérieur du Conservatoire.

Auprès du Collège

Les familles font également une inscription directement auprès du collège des Rives du Léman. L'affectation finale de l'élève dans une classe bénéficiant d'un aménagement d'horaires dépend uniquement du collège, qui communique auprès des familles selon ses propres procédures.